

Monceau Cap Retraite Agricole



Votre contrat de retraite supplémentaire Madelin Agricole

- ✧ Épargnez à votre rythme et préparez au mieux votre retraite.
- ✧ Bénéficiez d'un cadre fiscal dédié pour les exploitants agricoles.
- ✧ Personnalisez votre rente viagère selon vos besoins.
- ✧ Protégez vos proches immédiatement et faites le choix de garanties complémentaires.
- ✧ Partagez l'expérience et le savoir-faire uniques de Monceau Assurances, spécialiste de la retraite depuis plus de soixante ans.

Monceau Cap Retraite Agricole

Votre contrat de retraite supplémentaire Madelin Agricole



Monceau Cap Retraite Agricole est un contrat d'assurance retraite permettant la constitution d'une rente viagère différée par acquisition d'unités de rente tout en réalisant des économies de charges sociales et d'impôts.

Réservé aux exploitants agricoles affiliés au régime de la Mutualité Sociale Agricole, il bénéficie du cadre fiscal Madelin.

Il permet d'apporter une solution face à l'insuffisance du régime de retraite par répartition de la MSA, et à la baisse inévitable de vos revenus à la cessation de votre activité professionnelle.

Adhérer à Monceau Cap Retraite Agricole vous permet de préparer pleinement votre retraite et de vous assurer à vie un complément de revenu viager dès 60 ans.

Pourquoi choisir Monceau Cap Retraite Agricole ?

Épargnez à votre rythme et préparez au mieux votre retraite

- **Composez votre contrat « sur mesure »** en choisissant vos bénéficiaires et l'âge souhaité de mise en service de la rente (à partir de 60 ans).
- **Choisissez le montant de votre cotisation de retraite annuelle en bénéficiant de l'amplitude de 8 classes de cotisation.**
- **Bénéficiez d'une équité de traitement unique :** la valeur de service de l'unité de rente est la même pour tous.

Bénéficiez d'un cadre fiscal dédié pour les exploitants agricoles

- **Déduisez vos cotisations socialement de l'assiette de calcul des charges MSA, et fiscalement du revenu brut agricole.**
- **Recevez annuellement un relevé du nombre d'unités de rente acquise** et votre lettre d'information Interactifs.

Personnalisez votre rente viagère selon vos besoins

- Disposez de la garantie d'un **complément de revenu à vie**.
- Choisissez entre **deux options au moment de la mise en service de votre rente :**
 - La rente réversible : pour assurer en cas de décès, le versement de 60 à 100 % de votre revenu à votre bénéficiaire ;
 - Les annuités garanties : pour assurer en cas de décès, le versement d'une rente certaine pendant une durée déterminée.

Protégez vos proches immédiatement et faites le choix de garanties complémentaires

- Permettez à vos bénéficiaires désignés de **percevoir une rente**, dès 60 ans, si vous décédez avant l'âge de la mise en place de votre retraite Monceau Cap Retraite Agricole.
- Optez pour deux **garanties décès complémentaires**, au profit de vos bénéficiaires désignés :
 - La garantie « remboursement des cotisations versées » permettant le remboursement des cotisations versées en cas de décès avant la liquidation de la retraite ;
 - La garantie « de bonne fin » octroyant le versement d'un capital égal au cumul des cotisations annuelles restant à régler.

Partagez l'expérience et le savoir-faire uniques de Monceau Assurances

Chez Monceau Assurances, « la retraite c'est notre affaire », depuis plus de **60 ans**, notre souhait : répondre aux préoccupations de nos adhérents en diffusant plusieurs régimes de retraite en points par capitalisation.

Aujourd'hui, faites le choix, comme **300 000 clients et sociétaires** de rejoindre une mutuelle d'assurance qui n'a pour seul but que de satisfaire ses sociétaires.

www.monceauassurances.com